

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU 23 SEPTEMBRE 2021 à 19h

Sous la présidence de M. GREFF Honoré.

Membres présents : BARDA JP – DE FRANCESCO D- FELT T –GAUTAU E –GREFF H – KLEIN C- KOMLANZ E - LANG JB - MULLER M - OLIVERO M – PROUST F - RINKENBACH R - SCHOUVER B – SIEBERT C - WICKULER G - ZOWNIR STEINER M

Membres absents excusés : CONRAD J – LANG N - ZINS M - SCHOUVER B (en cours de séance)

Membres absents non excusés : NEANT

Procurations : CONRAD J à GREFF H – LANG N à RINKENBACH R – ZINS M à BARDA JP – SCHOUVER B à WICKULER G

1. **Désignation du secrétaire de séance**

Sur proposition du Maire, le conseil municipal désigne Nelly HEISSLER, adjoint administratif en qualité de secrétaire de séance à l'unanimité des membres présents et 3 votes pour par procuration.

2. **Attribution marché éclairage public**

Dans le cadre de la continuité du remplacement de l'éclairage public existant par de l'éclairage moins énergivore, le maire présente les devis obtenus :

- Société TPLEC de Loupershouse pour 42 975,00€ HT soit 51 570,00€ TTC
- Société STEUER de Forbach pour 42 550,00€HT soit 51 060,00€ TTC

Par ailleurs, le maire présente le courrier réceptionné de la société STEUER nous informant de l'arrêt de son activité d'éclairage public dans les prochains jours.

En vertu de quoi il est proposé d'adopter le devis de la société TPLEC, malgré un surcoût de 510€. La société TPLEC assurant le suivi des travaux et le service après-vente.

Le conseil donne son accord par 15 votes pour, 3 votes pour procuration et 1 vote contre pour accepter le devis de la société TPLEC et autorise le maire à faire réaliser les travaux.

3. **Déclassement/reclassement**

Sur le rapport de M. le Maire,

Vu les lois n°2004-1343 du 9 décembre 2001 et n°2005-809 du 20 juillet 2005,

Vu le procès-verbal d'arpentage n°52181 établi par Monsieur GINGEMBRE Thierry, Géomètre Expert à Sarreguemines (Moselle), en date du 13/08/2021, après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents et 3 votes pour par procuration,

Approuve le procès-verbal d'arpentage suscité,

Autorise le maire à signer ledit procès-verbal d'arpentage

Demande l'inscription, par déclassement/reclassement de la parcelle de délaissé de la voie publique section n°1, n°1/165 conformément à l'article L.141-6 du code routier par déclassement/reclassement du domaine public dans le domaine privé.

Cette parcelle sera amenée à devenir un espace vert.

4. Modification circonscriptions territoriales

Après avoir pris connaissance du rapport du maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal émet un avis favorable par 15 votes pour, 3 votes pour par procuration et 1 abstention, au rattachement de la commune d'Erckartswiller à la paroisse de Weinbourg ainsi qu'à la modification des ressorts des consistoires de La Petite Pierre et d'Ingwiller et des inspections de La Petite Pierre et de Bouxwiller que ce rattachement entraîne. Il émet également un avis favorable par 15 votes pour, 3 votes pour par procuration et 1 abstention au changement de nom de l'inspection de La Petite Pierre en inspection Alsace Bossue – Moselle.

5. Achat/vente terrains

Le propriétaire de la Toque Mosellane nous propose le rachat d'une partie de ses terrains situés à l'avant et à l'arrière de sa propriété comme détaillés ci-dessous, au prix de 150€ l'are pour ceux situés en zone agricole et à 2 500€ l'are pour ceux situés en zone UX.

Les terrains situés en zone agricole sont :

Section	Parcelle	Surface en ares	Lieudit
6	105	5.23	LEBENHECK
6	106	6.53	LEBENHECK
6	107	6.25	LEBENHECK
6	114	10.11	ENTENPFUHL
6	115	11.65	ENTENPFUHL
6	116	19.69	ENTENPFUHL
6	117	6.78	ENTENPFUHL
6	118	6.74	ENTENPFUHL
6	119	7.75	ENTENPFUHL
6	120	3.95	ENTENPFUHL
TOTAL zone A		84.68	

Soit une valeur de 12 702,00€ pour les terrains en zone A

Ceux situés en zone UX sont :

Section	Parcelle	Surface en ares	Lieudit
6	2/197	0,97 ares issus de la parcelle initiale 197 de 4.53 ares	MISSBUSCH
6	7/200	8,13	MISSBUSCH
6	6/200	0.03 ares issus de la parcelle initiale 200 de 21 ares	MISSBUSCH
6	4/198	1.92 ares issus de la parcelle initiale 198 de 14.52 ares	MISSBUSCH
TOTAL zone UX		11.05	

Soit une valeur de 27 625,00€ pour les terrains en zone UX.

Soit une valeur totale cumulée de 40 327,00€.

Le rachat de ces terrains permettra d'augmenter le foncier de la commune, et d'aménager un accès sécurisé à la déchèterie.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal donne son accord pour le rachat des terrains listés aux prix proposés par 16 votes pour, 3 votes pour par procuration et une abstention.

6. Dispositif Fus@é

Le Maire de la commune de Diebling expose au Conseil Municipal le point ci-après portant sur l'acquisition de solutions numériques dans le cadre du groupement de commandes Fus@é initié par le Département de la Moselle et leur subventionnement.

Pour mémoire, notre commune a adhéré par décision du 28/06/2021 au groupement de commande Fus@é «Faciliter les USages @-éducatifs» qui met à notre disposition une coordination facilitatrice assurée par le Département et des marchés dédiés pour l'acquisition de solutions numériques dites clefs en mains et labellisées par les Autorités Académiques.

Ainsi, les matériels et travaux fléchés dans ces marchés peuvent être subventionnés conformément au règlement d'octroi idoine des subventions Fus@é du Département de la Moselle.

Ceci étant exposé, je propose au Conseil Municipal :

- de m'autoriser à signer toutes les commandes de matériels et équipements numériques pour nos écoles (travaux de câblage, solutions interactives, classes mobiles, bureautique,...) dans le cadre des marchés mis à disposition par le groupement de commandes Fus@é,
- et de m'autoriser à solliciter toutes les subventions correspondantes au nom de la commune

Le Conseil Municipal, ayant entendu l'exposé du Maire et après en avoir délibéré,

Adopte ce point par 17 votes pour dont 3 votes par procuration, 1 abstention et 1 vote contre.

Comme convenu, M. Benjamin SCHOUVER quitte la séance.

7. Prix concours maisons illuminées

Afin de récompenser les lauréats du concours maisons illuminées de l'année 2020, l'adjointe en charge des fêtes et cérémonies propose aux membres du conseil de leur remettre un bon d'achat selon les critères ci-dessous :

- 50€ pour le 1^{er} prix
- 50€ pour le 2^{ème} prix (ex aequo avec le 1^{er} prix)
- 20€ pour le 3^{ème} prix
- 10€ pour les 3 suivants

Le conseil municipal donne son accord à l'unanimité pour les prix proposés.

8. Désignation remplaçant(e) commissions et délégations

Suite à la démission d'un membre du conseil municipal, il convient de reconstituer les commissions et délégations auxquelles il appartenait.

Le maire propose de constituer les différentes commissions de la façon suivante :

- COMMISSION DES IMPOTS DIRECTS :

Le membre démissionnaire ayant été désigné commissaire de la CCID par le Directeur départemental des finances publiques, le maire propose Mme OLIVERO Mireille en remplacement. Après accord à l'unanimité la nouvelle liste de commissaires de la CCID est établie comme suit :

COMMISSAIRES TITULAIRES	COMMISSAIRES SUPPLEANTS
M. BARDA JEAN-PAUL	MME FELD NEE RECHT MARIE-JOSEE
MME KINOL NEE ALLMANG CHRISTINE	M. LAMBIN MATHIEU
MME ALLARD NEE MACIERI FRANCINE	MME GAUTAUX NEE TEMPRA ELISABETH
M. CONRAD JOEL	MME KLEIN NEE LAEUFFER CATHERINE
M. SCHOUVER BENJAMIN	MME KOMLANZ NEE ANGERMULLER JEANNE ELISABETH
MME OLIVERO NEE SCHEID MIREILLE	M. FELT THOMAS

- COMMISSION DES ECOLES

Délégués :
MULLER Marlène
LANG Nathalie
SCHOUVER Benjamin
KLEIN Catherine
ZINS Maria
OLIVERO Mireille

Le conseil municipal vote pour à l'unanimité pour les propositions pour la commission des écoles.

- COMMISSION JEUNESSE ET CENTRE AERE

Délégués :
OLIVERO Mireille
WICKULER Gauthier
LANG Nathalie
SCHOUVER Benjamin
BARDA Jean-Paul
MULLER Marlène
ZINS Maria
GAUTAUX Elisabeth
ZOWNIR STEINER Mélanie

Le conseil municipal vote pour à l'unanimité pour les propositions pour la commission jeunesse et centre aéré.

- Désignation des délégués auprès du CNAS

Est désignée à l'unanimité des membres présents et 4 votes pour par procuration Mme OLIVERO Mireille en tant que déléguée des élus auprès du comité national d'action sociale (CNAS).

- Désignation des délégués auprès du collège de Farébersviller

Est désignée à l'unanimité des membres présents et 4 votes pour par procuration Mme ZOWNIR STEINER Mélanie en tant que déléguée auprès du collège de Farébersviller.

9. Demandes de subvention FEADER

L'adjoint en charge des associations présente le nouveau projet de parcours de santé qui serait composé de plusieurs agrès au niveau du parking supérieur de l'étang (à côté du chalet) ainsi que de deux zones avec différents agrès autour de l'étang.

L'adjoint souhaite présenter une demande de subvention pour ce projet estimé à environ 25 000€ HT dans le cadre de l'appel à projets FEADER transmis par la région.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise, par 15 votes pour et 4 votes pour par procuration, la municipalité à déposer un dossier de demande de subvention pour cet appel à projets.

10. Passage au référentiel budgétaire et comptable M57

La nomenclature budgétaire et comptable M57 est l'instruction la plus récente du secteur public local.

Instauré au 1er janvier 2015 dans le cadre de la création des métropoles, le référentiel M57 présente la particularité de pouvoir être appliqué par toutes les catégories de collectivités territoriales (régions, départements, établissements publics de coopération intercommunale et communes). Il reprend les éléments communs aux cadres communal, départemental et régional existants et, lorsque des divergences apparaissent, retient plus spécialement les dispositions applicables aux régions.

Le référentiel M57 étend à toutes les collectivités les règles budgétaires assouplies dont bénéficient déjà les régions offrant une plus grande marge de manœuvre aux gestionnaires.

Ainsi :

- en matière de gestion pluriannuelle des crédits : définition des autorisations de programme et des autorisations d'engagement, adoption d'un règlement budgétaire et financier pour la durée du mandat, vote d'autorisations de programme et d'autorisations d'engagement lors de l'adoption du budget, présentation du bilan de la gestion pluriannuelle lors du vote du compte administratif ;
- en matière de fongibilité des crédits : faculté pour l'organe délibérant de déléguer à l'exécutif la possibilité de procéder à des mouvements de crédits entre chapitres (dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections, et à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel) ;
- en matière de gestion des crédits pour dépenses imprévues : vote par l'organe délibérant d'autorisations de programme et d'autorisations d'engagement de dépenses imprévues dans la limite de 2 % des dépenses réelles de chacune des sections.

Le périmètre de cette nouvelle norme comptable sera celui des budgets gérés selon la M14.

Une généralisation de la M57 à toutes les catégories de collectivités locales est envisagée au 1er janvier 2023.

Pour information, cette modification de nomenclature comptable entraîne automatiquement un changement de maquette budgétaire. De ce fait, pour le budget primitif 2022, la colonne BP n-1 ne sera pas renseignée car appartenant à une autre nomenclature comptable.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- Sur le rapport de M. Le Maire,

VU :

- L'article L.2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- L'article 242 de la loi n° 2018-1317 du 28 décembre 2018 de finances pour 2019,
- L'arrêté du 20 décembre 2018 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable aux collectivités territoriales uniques,

CONSIDERANT :

- Que la collectivité peut adopter la nomenclature M57 à compter du 1er janvier 2022.
- Que cette norme comptable s'appliquera à tous les budgets de la commune.

APRES EN AVOIR DELIBERE :

- 1.- autorise à l'unanimité des membres présents et 4 votes pour par procuration, le changement de nomenclature budgétaire et comptable des budgets de la commune de Diebling,
- 2.- autorise à l'unanimité des membres présents et 4 votes pour par procuration, M. le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

11. Divers

- Giratoire sur la RD 910

Le maire informe le conseil que suite au nouveau projet d'accessibilité à la déchèterie, le projet du giratoire sur la RD910 est compromis. Une étude pour son remplacement est en cours.

- Food truck

L'adjoint en charge des associations informe les membres du conseil qu'une administrée nous a présenté son projet d'ouvrir un food truck sur sa propriété.

Pour des raisons de sécurité et pour éviter des problèmes de voisinage, la commune propose un emplacement plus adapté aux abords du parking du Clos des arts.

- L'adjoint en charge des associations annonce qu'il va réunir la commission jeunesse et centre aéré le mardi 5 octobre afin d'étudier les possibilités de mise en place d'un centre aéré avec l'OPAL (organisme pour centre aéré) et afin d'étudier la création d'un conseil municipal des jeunes

- Maison Wagner/Born

Le maire informe l'assemblée que le dossier sur la préemption déposée par la commune pour cette maison n'est plus en cours d'instruction. Nous sommes dans l'attente du jugement.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close à 20h35.

Le Maire
GREFF Honoré

